

**Juillet activités  
Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
Ville de Rodez  
Session de juillet 2021**

**DOSSIER N° .....**

**8/11ans  12/17ans**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** .....

**Adresse :** .....

.....

.....

**COMPOSITION DU DOSSIER**

Cocher les différentes pièces à fournir afin de ne rien oublier

**Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet**

Fiches à renseigner :

- Fiche d'inscription
- Certificat médical datant de moins de 1 an
- Autorisation parentale
- Fiche sanitaire

Pièces à fournir :

- Photo d'identité
- Copies du livret de famille - les pages des parents et de chaque enfant
- Justificatif de domicile : taxe d'habitation, foncière, cotisation foncière des entreprises en 2020 ou quittance EDF, téléphone fixe de moins de 3 mois
- Attestation de nage pour les activités nautiques et aquatiques
- Le règlement (fournir attestation Pass CAF ou MSA) : chèques, espèces, Chèques Vacances, participations CE

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
Ville de Rodez  
Session de juillet 2021**

**FICHE D'INSCRIPTION**

**1. L'enfant**

Nom.....

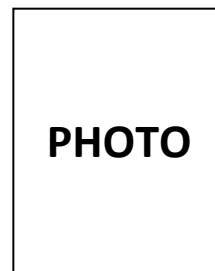
Prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Taille et pointure.....

Etablissement scolaire fréquenté :  
..... Classe.....



**2. Responsable de l'enfant**

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Mail.....

Téléphone du domicile.....

Téléphone professionnel.....

Téléphone mobile.....

Autre .....

(cocher le N° à appeler en priorité)

Profession.....

**3. Personne à contacter en cas d'urgence**

Nom.....

Prénom.....

Qualité (père, mère, grands-parents, tuteur) .....

Téléphone 1.....

Téléphone 2.....

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
Ville de Rodez  
Session de juillet 2021**

**CERTIFICAT MEDICAL**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

L'enfant.....

Et avoir constaté qu'il ou qu'elle ne présente aucune contre-indication à la pratique de toutes activités physiques et sportives, hors compétition.

A....., le .....

Signature et cachet du Médecin

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
Ville de Rodez  
Session de juillet 2021**

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Responsable de l'enfant .....

en ma qualité de père, mère ou tuteur, (rayer la mention inutile)

- autorise Madame, Monsieur ....., qualité....., à prendre en charge l'enfant à l'issue de la journée de présence à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Juillet activités 2021 »
- autorise l'enfant à rentrer seul(e) à l'issue de la journée de présence à l'ALSH « Juillet activités 2021 »
- accepte de respecter les horaires de l'ALSH
- déclare avoir pris connaissance des dispositions mentionnées ci-dessus et du règlement intérieur de l'ALSH et les accepter
- déclare avoir reçu le projet pédagogique
- donne l'autorisation de diffuser la photographie de mon enfant prise dans le cadre des activités de l'ALSH « Juillet activités 2021 » organisées par la Ville de Rodez dans ses publications (magazine municipal, site Internet, supports de communication divers). Cette autorisation est donnée à titre gracieux, sans limitation de durée, mais peut être retirée à tout moment par lettre recommandée adressée au Maire de Rodez. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la production de ces photos devront respecter l'anonymat de l'enfant et de sa famille, ils ne devront porter atteinte ni à sa réputation ni à sa vie privée
- autorise le responsable de l'ALSH à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toutes les mesures d'urgence en respect du protocole sanitaire
- accepte qu'en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement soient à la charge de la famille
- en cas d'hospitalisation, souhaite que l'enfant soit conduit à l'hôpital

A....., le .....

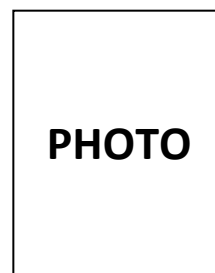
Signature du Responsable légal de l'enfant

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
Ville de Rodez  
Session de juillet 2021**

**FICHE URGENCE (pour l'éducateur accompagnant)**

**Enfant**

Nom.....  
Prénom.....  
Date de naissance.....  
Age.....



**Adresse**

Rue.....  
Code postal.....  
Ville.....

**Personne à contacter en cas d'urgence**

Nom.....  
Prénom.....  
Qualité (père, mère, grands-parents, tuteur) .....  
Téléphone 1.....  
Téléphone 2.....

***CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION***

**Autorisation parentale**

- Autorise à prendre les mesures d'urgence.
- Accepte la charge des frais en cas de maladie.

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
Ville de Rodez  
Session de juillet 2021**

**FICHE SANITAIRE (à remplir obligatoirement)**

CETTE FICHE RECUEILLE DES INFORMATIONS NECESSAIRES A L'ACCUEIL DE CHAQUE ENFANT.  
**Compléter une fiche par enfant.** Pour toute inscription, joindre une copie des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant ou une attestation du médecin en cas de contre-indication.

**INFORMATIONS SANITAIRES**

Nom..... Prénom.....  
Date de naissance..... Sexe : M  F   
Nom et prénom du responsable légal....., qualité (père, mère, grands-parents, tuteur) .....  
Nom du médecin traitant.....Tél.....

**VACCINATIONS OBLIGATOIRES (copie du carnet de santé de l'enfant)**

Antidiphthérique oui  non  Antitétanique oui  non  Antipoliomyélitique oui  non

**VACCINATIONS RECOMMANDEES**

Hépatite B oui  non  Rougeole oreillons rubéole oui  non   
Coqueluche oui  non  BCG oui  non   
Autres vaccins : .....

*\*Tous ces vaccins sont obligatoires pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à l'exception du BCG.*

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT VOTRE ENFANT**

Votre enfant est allergique ? oui  non

Préciser l'allergie :

Médicamenteuse  ..... Asthme  .....  
Alimentaire  ..... Autre  .....

Votre enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ? oui  non

Si oui, transmettre le protocole au Service Concerné (École, crèche, accueil de loisirs...)

Votre enfant suit un traitement, ou présente un problème de santé nécessitant une surveillance particulière : maladie, accident, hospitalisation, opération (à préciser en indiquant les dates) :

.....  
.....

Votre enfant porte t-il des  lunettes  lentilles de contact  appareil dentaire  prothèses auditives  autre (précisez) .....

**ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP**

Votre enfant a-t-il une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

oui  non  Si oui, la notification prévoit-elle un Auxiliaire de Vie Scolaire ?

Votre enfant est-il suivi dans le cadre d'un établissement spécialisé ? oui  non

si oui, lequel ? .....

Date et Signature du Responsable légal de l'enfant

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
Ville de Rodez  
Session de juillet 2021**

**MODALITES D'INSCRIPTION**

**1. Conditions d'accès**

- L'enfant doit avoir **au moins 8 ans début juillet 2021 et au plus 17 ans fin juillet**
- **Les parents doivent justifier d'un domicile** (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises en 2020 - quittance EDF, téléphone fixe... en 2021)
- L'enfant doit s'inscrire obligatoirement du lundi au vendredi pour toute la semaine
- Les parents doivent fournir le **certificat médical** ci-joint dûment rempli (ou le certificat médical d'un médecin) et établi depuis moins de 1 an.
- Les parents doivent fournir la **fiche sanitaire** ci-jointe, dûment remplie.

**2. Dates**

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à partir du mardi 18 mai 2021 :

- **au Service des Sports** – C.S.C. l'Amphithéâtre Route de Moyrazès
- **dans les Maisons de quartier de Gorgan et Saint Eloi**
- **à l'Hôtel de Ville** Place Eugène Raynaldy
- **par Internet sur** : [www.ville-rodez.fr](http://www.ville-rodez.fr) (onglet Enfance / Jeunesse)

Le début des inscriptions pour les Ruthénois est prévu :

**Le mercredi 2 juin 2021**

**De 9h00 à 17h00**

à l'accueil du gymnase-dojō du Vallon des sports - Rodez

A compter du vendredi 4 juin 2021, les inscriptions seront ouvertes à tous et **prises au Service des Sports de l'Amphithéâtre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. (05.65.77.87.70)**

Durant la période de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, les inscriptions peuvent être prises au plus tard le vendredi après-midi précédant le début du stage.

**IMPORTANT** : lors de l'inscription, aucun dossier ne sera pris en compte pour un tiers. Seules les inscriptions pour ses propres enfants seront acceptées.

**Le dossier doit être complet pour être enregistré.**

**3. Modalités de paiement**

Le paiement s'effectue pour un stage complet d'une semaine et en aucun cas par demi-journée d'activité.

En cas d'absence de l'enfant, avertir au plus tôt l'encadrement au **06.75.62.99.85**

Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas de maladie, accident ou événement familial grave, sur présentation d'un justificatif.

## Dossier n°:

Pour les bénéficiaires du **Pass'ALSH** de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du **Pass'ALSH** de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) le tarif sur lequel s'applique la réduction est le suivant, par enfant :

### Tarifs à la semaine :

	<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>	<b>Tranche 4</b>
<i>Quotient familial CAF</i>	<i>0-420</i>	<i>421-520</i>	<i>521-800</i>	<i>Sup 800</i>
<i>Quotient familial MSA</i>	<i>0-357</i>	<i>358-471</i>	<i>472-730</i>	<i>Sup 730</i>
<b>Rodez</b>	<b>20 €</b>	<b>30 €</b>	<b>40 €</b>	<b>50 €</b>
<b>Rodez Agglomération</b>	<b>50 €</b>	<b>60 €</b>	<b>70 €</b>	<b>80 €</b>
<b>Hors Rodez Agglomération</b>	<b>80 €</b>	<b>90 €</b>	<b>100 €</b>	<b>110 €</b>

Le montant de la réduction, selon la tranche à laquelle vous appartenez, figure sur le Pass'ALSH ou le Pass'ALSH que vous avez automatiquement reçu à votre domicile pour chaque enfant.

### Modes de règlement :

- Espèces
- Chèques à l'ordre du Trésor Public
- Les Chèques-Vacances
- Les aides des Comités d'Entreprise (feuille de prise en charge à présenter le jour de l'inscription).

L'inscription ne peut être enregistrée qu'après paiement intégral et sur production de toutes les pièces justificatives.

#### **4. Pièces à fournir**

- Une **photo d'identité de l'enfant**
- La **copie du livret de famille** : la page des parents et la page de chaque enfant
- Un **justificatif de domicile** (quittance EDF, téléphone fixe... de 2021) ou de règlement d'un impôt local à Rodez (taxe d'habitation, taxe foncière ou cotisation foncière des entreprises en 2020)
- La **fiche d'inscription** dûment remplie et signée comprenant le **certificat médical**, les **autorisations parentales** et la **fiche sanitaire**.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement Ville de Rodez**

**05.65.77.87.70**



**Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
Ville de Rodez  
Session de juillet 2021**

**REGLEMENT INTERIEUR**

**ARTICLE 1 : OBJET**

**Ce règlement intérieur répond au respect du protocole de reprise des Accueils Collectifs de Mineurs et de l'évolution éventuelle de la situation sanitaire.**

La Ville de Rodez met en place, du 7 juillet au 30 juillet 2021, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement dénommé « Juillet activités » qui permet aux jeunes de la commune, âgés de 8 à 17 ans, de découvrir, sous forme de stages à la semaine, diverses disciplines sportives, culturelles.

**ARTICLE 2 : PERIODES et HORAIRES**

L'opération se déroule du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet 2021. Les inscriptions se font à la semaine.

Horaires :

- **Horaires du matin** : 8h00 à 9h00 : accueil animé en attendant le début de l'activité  
9h00 à 12h00 : **activités sportives** ou culturelles
- **Repas** : 12h00 - 14h00 : repas (**le pique-nique froid est à fournir par la famille**).
- **Horaires de l'après-midi** : **14h00 à 17h00 : activités sportives** ou culturelles  
17h00 à 18h00 : accueil animé en attendant les parents

**ARTICLE 3 : LIEU D'ACCUEIL, SIEGE SOCIAL**

**Lieu d'accueil** : La structure d'accueil des enfants sera au Vallon des Sports, 12000 RODEZ. Les parents et les enfants de plus de 11 ans devront porter un masque sur les moments d'accueil. De plus, les parents ne peuvent pas entrer dans les locaux de l'Accueil Collectif de Mineurs.

**Siège social** : Le siège social et administratif est le Service des Sports qui se situe au niveau -1 du Centre Sportif et Culturel de l'Amphithéâtre, route de Moyrazès, 12000 RODEZ.

**ARTICLE 4 : ENCADREMENT**

L'encadrement des enfants, que ce soit au niveau des activités, des trajets ou de l'accueil, est confié à des **animateurs diplômés**, conformément à l'article 43-1 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée.

**ARTICLE 5 : HYGIENE et TENUE**

**Les enfants seront vêtus d'une tenue de sport adaptée à l'activité** (survêtement, short, tee-shirt, baskets, etc...), ainsi que d'un chapeau ou d'une casquette et d'une gourde.

**Les enfants seront munis d'une tenue de rechange qu'ils apporteront dans leur sac de sport.**

Mentionner le nom et le prénom de l'enfant sur l'étiquette des vêtements afin que nous puissions vous les rendre plus facilement en cas d'oubli.

### **ARTICLE 6 : SECURITE**

L'assurance responsabilité civile de la Ville de Rodez prend en charge les enfants durant toute la journée.

Les enfants doivent se conformer à toutes les règles de sécurité définies par le personnel d'encadrement, surtout lors des trajets entre les différents sites. Ils ne peuvent en aucun cas s'absenter sans avoir reçu l'autorisation de l'éducateur.

Le personnel d'encadrement pourra interdire l'accès à un stage à tout enfant perturbateur, après avoir avisé le coordinateur qui fera le nécessaire auprès des parents.

Les enfants pourront partir en fin d'activité avec les parents ou une tierce personne ayant reçu autorisation de ceux-ci. Les parents pourront, s'ils le souhaitent, signer un document permettant aux enfants de regagner seuls leur domicile.

En cas d'absence de l'enfant, les parents ou la personne responsable doivent prévenir par téléphone le responsable de l'accueil de loisirs au **N° 06.75.62.99.85**

La Mairie de Rodez se réserve le droit de supprimer une activité ou un stage si toutes les conditions d'encadrement ou de sécurité ne sont pas respectées et si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Si les conditions climatiques ne permettent pas la pratique de certaines activités, elles seront alors remplacées.

### **ARTICLE 7 : REPAS**

Les repas seront pris sous forme de pique-nique froid, apportés par la famille, sur les lieux d'activités. Celui-ci sera conservé au réfrigérateur ou dans une glacière réfrigérée en attendant la pause-déjeuner.

Un goûter peut également être prévu pour l'après-midi ainsi qu'une gourde (obligatoire).